

LETTRÉ À LA MINISTRE MME. BÉNÉDICTE LINARD

Bruxelles, le 16 novembre 2020

Madame la Ministre,

Chère Bénédicte,

Le journal Le Soir rappelait dans un article publié vendredi dernier par Alain Lallemand que le 14 juillet dernier, la Conférence interministérielle de la Culture (CIM) présidée par Jan Jambon a institué un groupe de travail « artistes », dont l'ordre du jour incluait la réforme structurelle du statut d'artiste. Ce groupe de travail devait rendre un rapport en décembre mais il semblerait que le groupe ne s'est jamais réuni et que le rapport ne sera pas rendu dans ce calendrier.

Nous notons par ailleurs qu'à partir de janvier 2021, vous vous emparerez de la présidence de cette CIM et relevons les différentes lignes d'intentions qu'ECOLO semble vouloir insuffler au dossier « statut de l'artiste », dont notamment :

- La définition de travailleur du secteur artistique serait axée sur l'activité de création, incluant son enseignement, ainsi que l'animation socioculturelle autour de la création.
- On exclut donc les fonctions de production et diffusion artistique pour ne pas « déstructurer le système ». Une trop grande ouverture aurait selon ECOLO pour effet d'une part de mettre à mal la sécurité sociale, d'autre part d'ubériser des fonctions qui doivent demeurer soumises à des contrats d'emploi conventionnels.
- La création d'un véritable statut doit rester dans le giron du ministre de l'Emploi fédéral, s'appuyant sur la Commission Artistes et sur une administration compétente ». Donc SPF Emploi et SPF Sécurité sociale (pour la Commission Artistes).
- Les communautés doivent jouer un « rôle renforcé », impliquant « une concertation continue entre les niveaux de pouvoirs ».
- La CIM jouera un rôle de coordination.

Par ailleurs, le 3 novembre dernier, les ministres Dermagne et Vandenbroucke se sont exprimés sur le « statut de l'artiste » et nous apprenons que le Ministre des Affaires sociales fera procéder par le SPF Sécurité sociale à une évaluation du « statut » en concertation avec les partenaires sociaux qui ont déjà travaillé partiellement sur la question au sein du Conseil national du travail en vue de formuler de nouvelles propositions.

Enfin, nous savons que ce dossier est également mis à l'ordre du jour au Conseil Supérieur de la Culture avec les Chambres de concertation concernées. À cet égard, nous nous permettons d'insister sur l'importance de permettre l'invitation de membres extérieurs, notamment ceux ayant déjà ce dossier en charge mais ayant exercé deux mandats consécutifs et ne pouvant donc siéger aux réunions en tant que membres effectifs.

Depuis plusieurs mois déjà, plusieurs fédérations professionnelles ont mis en place un groupe de travail spécifique pour réfléchir sur le long terme de manière transversale à l'amélioration de "la protection Sociale des travailleurs et travailleuses intermittent.e.s des Arts et de la Culture" dont la précarité structurelle a été mise en lumière à l'occasion de la crise.

En octobre, les fédérations membres que nous représentons notamment au sein de l'UPAC-T ont cosigné un texte reprenant 19 balises partagées par 37 fédérations professionnelles concernées par le « statut de l'artiste ». Du côté flamand aussi, un groupe de travail a été mis en place avec certaines fédérations ou gildes d'artistes sous le nom « Naar een nieuw en werkbaar sociaal- en fiscaalrechtelijk kader voor kunstenaars ».

Tel que le précise le texte de l'accord de gouvernement, ce dernier, en consultation avec le secteur et les partenaires sociaux, examinera comment le statut social des artistes peut être réformé. Nous comptons donc tenir un rôle d'interlocuteur privilégié dans les futures discussions qui nourriront la réforme de la protection sociale des travailleurs de notre secteur et restons évidemment à votre entière disposition pour en discuter avec vous.

• Pourrions-nous déjà obtenir réponses aux questions suivantes que nous avons par ailleurs posées également au Ministre Vandenbroucke :

- › Pouvez-vous nous éclairer sur les personnes représentées au sein du groupe de travail « artiste » institué en CIM en juillet dernier et quel sera son agenda de travail apparemment reporté ? Ce groupe compte-t-il concerter également les fédérations professionnelles du secteur ? Pouvons-nous en qualité de Fédérations professionnelles représentatives intégrer ce groupe via quelques un.e.s parmi nos représentant.e.s FR/NL mandaté.e.s ?
- › Nous avons également soulevé la question suivante au Ministre Vandenbroucke, à savoir si l'évaluation sur le « statut » que le Ministre compte faire en concertation avec les partenaires sociaux inclura-t-elle également les délégués des fédérations professionnelles FR/NL du secteur que nous représentons ? Un agenda de travail est-il déjà à l'ordre du jour ?

Il nous semble indispensable que toutes les réflexions sur le « statut » soient nourries des réalités de terrains vécues par les travailleur.se.s des Arts et de la Création, membres de Fédérations expressément reconnues comme représentatives par le décret sur la nouvelle gouvernance culturelle. Nous espérons que les principes de concertation nécessaire et obligatoire contenus dans ce décret seront bien appliqués.

Dans l'attente de vous lire, Madame la Ministre, chère Bénédicte, nous restons évidemment à votre entière disposition pour en discuter avec vous.

Veuillez croire, Monsieur le Ministre, à nos sentiments cordiaux et respectueux.

UPAC-T | Union de Professionnel.le.s des Arts et de la Création – Travailleur.euses

Porte-paroles de l'UPAC-T
Pierre Dherte - 0475 55 40 61
Servaas Le Compte - 0495 50 84 08
Isabelle Jans - 0498 56 03 13

Signataires

ABDIL – Auteur.trice.s de la Bande Dessinée et de l'Illustration Réuni.e.s | AIRES LIBRES – Fédération des Arts forains, du Cirque et de la Rue | AMBITUS – Fédération des ensembles belges indépendants des musiques classiques | ARRF – Association des Réalisateurs et Réalisatrices Francophones | ARTISTS UNITED | ATPS – Association de Techniciens Professionnels du Spectacle | CCTA – Chambre des Compagnies Théâtrales pour Adultes | CTEJ – Chambre des Théâtres pour l'Enfance et la Jeunesse | FACIR – Fédérations des Auteur.rices, Compositeur.rices et Interprètes Réuni.e.s | FAP – Fédération des Arts Plastiques | FBMU – Fédération des Bookers et Managers Uni.e.s | HORS CHAMP – association des métiers du cinéma et de l'audiovisuel | METAL – Mouvement des Etudiant.e.s et Travailleur.euses des Arts en Lutte | RAC – Fédération du secteur de la création chorégraphique FWB | UAS – Union des Artistes du Spectacle